

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 mai 2010, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laître, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Onze (11) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'information sur les modalités de paiement des sommes dues aux anciens policiers-pompiers de la Ville à la suite du jugement rendu en leur faveur pour la cause portant sur leur caisse de retraite.
- Exposé sur la situation alimentaire des familles de la région de Salaberry-de-Valleyfield et indiquant que les organismes d'aide ne peuvent soutenir toutes les familles pour de tels besoins.
- Demande de suivi sur l'implantation d'un arrêt à l'intersection de la rue Cossette et du parc Maisonneuve et sur la demande d'installation de nouveaux jeux au parc Maisonneuve.
- Demande d'installation de tuyau de canalisation dans les fossés qui sont aménagés dans le secteur Pointe-Meloche et dépôt d'une pétition relative au mécontentement des résidents de ce secteur pour l'aménagement de fossés face à leur résidence.
- Demande de suivi sur le remplacement des groupes de danse country par un animateur (DJ) par le Festival équestre de Valleyfield.
- Demande d'intervention par la Ville pour permettre que les groupes de danse country puissent faire des démonstrations de danse lors de la tenue du Festival équestre de Valleyfield.
- Demande d'implantation d'un parc à chiens dans le district de la Baie.
- Demande de mise sur pied d'un comité de citoyens pour le suivi des travaux de l'autoroute 30 sur le territoire de la Ville.
- Demande d'explication sur l'exclusion de certaines propriétés et du Club de golf de Valleyfield du bassin de taxation des travaux d'infrastructures du secteur Pointe-Meloche.

- Demande d'information sur le début des travaux de construction de la route sur la rue du Chaland dans le secteur Pointe-Meloche ainsi que des travaux de construction d'un nouveau solarium qui devait être aménagé vers le début du printemps 2010.
- Demande d'information sur les procédures à prendre pour le bris d'une pompe submersible survenu lors d'un dynamitage effectué près de la rue du Chaland.
- Demande d'intervention de la Ville pour régulariser la problématique reliée à la présence de jeunes enfants à proximité des fossés récemment aménagés dans le secteur Pointe-Meloche.
- Demande de suivi sur le tracé d'utilisation d'emplacements déposé à la Ville par un club de véhicules tout terrain.
- Opinion exprimée par un citoyen sur la réponse formulée par un responsable du Service de la gestion du territoire relativement à la présence de jeunes enfants à proximité des fossés installés récemment dans le secteur Pointe-Meloche.

2010-05-223 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 mai 2010.

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance du 18 mai 2010 modifié par l'ajout du point 15.1 intitulé « Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage de la rue des Grands Mâts » et par la modification de la numérotation des points qui suivent le point 15.1, à savoir:

1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2010, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2010
5. DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Autorisation pour l'installation d'espaces de stationnement réservés dans le parc Delpha-Sauvé pour l'entreprise Croisières Évasion Plus
 - 5.2 Autorisation pour la fermeture d'une rue dans le cadre de la présentation d'un projet à caractère touristique
 - 5.3 Diverses autorisations au Regroupement des marchands du centre-ville lors de la vente-trottoir
 - 5.4 Entente de principe avec Hydro-Québec pour divers actes notariés dans le cadre des travaux de relocalisation du poste de la Sûreté du Québec
 - 5.5 Inscription d'un avis de contamination au registre foncier dans le cadre des travaux de caractérisation environnementale des terrains à l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Alexandre
 - 5.6 Mandat à la firme Transfert Environnement pour la réalisation d'une analyse sur la gestion des matières résiduelles
 - 5.7 Modification de l'organigramme de l'Organisation municipale du plan de sécurité civile

6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Mandat à un institut de recherche en développement organisationnel et social pour la mise sur pied d'un programme de responsabilisation en santé et sécurité au travail
- 6.2 Mandat à un procureur pour représenter la municipalité lors de l'audition d'une plainte déposée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail par l'employé numéro 6190
- 6.3 Mandat à un procureur pour représenter la municipalité lors de l'arbitrage de griefs déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield
- 6.4 Nomination au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie
- 6.5 Ratification d'embauche et de départ pour le mois d'avril 2010
- 6.6 Renouvellement de la police d'assurance couvrant les pompiers et pompières à temps partiel

7. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 7.1 Approbation de la liste de comptes numéro 139 totalisant 6 377 237,34 \$ et de la liste des chèques annulés numéro 18
- 7.2 Convention avec la compagnie Véri-Aud inc. pour la vérification des comptes reliés aux communications
- 7.3 Dépôt du rapport budgétaire au 10 mai 2010

8. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Autorisation pour la fermeture d'une rue pour la tenue d'une Fête des voisins
- 8.2 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine relativement à la bibliothèque Armand-Frappier
- 8.3 Diverses autorisations au Grand défi Pierre Lavoie pour la tenue d'un marathon cycliste de relais
- 8.4 Diverses autorisations à la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, pour la tenue d'une marche de relais
- 8.5 Diverses autorisations à L'Ordre Loyal des Moose pour la tenue d'un pique-nique annuel
- 8.6 Diverses autorisations à l'organisme RE/MAX (1996) pour la tenue de l'activité Opération Enfant Soleil
- 8.7 Diverses autorisations et protocole d'entente avec Triathlon/Duathlon de Valleyfield pour une aide en ressources humaines et matérielles
- 8.8 Octroi d'une bourse à Annie-Fei Carry à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.9 Octroi d'une bourse à Benjamin Martel à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.10 Octroi d'une bourse à François St-Aubin Migneault à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.11 Octroi d'une bourse à Marie-Pier Chassé à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 8.12 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. pour la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartiers et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée
- 8.13 Protocole d'entente avec Latitude 45° Nord inc. pour l'utilisation d'un espace à quai dans la baie Saint-François
- 8.14 Protocole d'entente avec le Collège de Valleyfield relatif à l'utilisation des terrains de tennis du parc Delpha-Sauvé
- 8.15 Protocole d'entente avec le Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield pour une participation financière et une aide en ressources matérielles et humaines

9. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 9.1 Contrat avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada pour l'installation de conduites sous la voie ferrée située près de la rue Loy
- 9.2 Résolution d'intention d'une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec pour la planification et la conception du réaménagement du boulevard Mgr-Langlois et de l'implantation du lien cyclable du boulevard Bord-de-l'Eau

10. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 10.1 Acceptation d'une exemption de cases de stationnement pour le 110, chemin Larocque en vertu du Règlement 150 concernant le zonage
- 10.2 Acquisition de propriétés dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
- 10.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 110, chemin Larocque afin d'autoriser la réduction du nombre de cases de stationnement et réponse à cette demande
- 10.4 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 137, rue Laroche afin d'autoriser l'implantation d'un agrandissement en cour avant et réponse à cette demande
- 10.5 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 18, rue Saint-Antoine afin d'autoriser la réduction de marges et de frontage et réponse à cette demande
- 10.6 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 184, rue Trudeau afin d'autoriser la transformation d'un abri d'auto et réponse à cette demande
- 10.7 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 339, rue Mignonne afin d'autoriser la réduction de marge et d'espace vert et réponse à cette demande
- 10.8 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 501, rue de la Paix afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et réponse à cette demande
- 10.9 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 88, rue Dufferin afin d'autoriser l'aménagement d'entrées charretières et réponse à cette demande
- 10.10 Autorisation à l'entreprise Remorquage Soulière d'opérer une fourrière désignée aux fins de l'application du Code de la sécurité routière
- 10.11 Autorisation de signatures d'un procès-verbal de bornage à l'amiable pour les lots 3 593 284 et 3 593 285
- 10.12 Cession des droits, titres et intérêts sur le lot 258-295 situé au 313, rue Saint-Thomas
- 10.13 Expropriation du lot 3 245 170 appartenant à monsieur Daniel Béland afin de réaliser les travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est
- 10.14 Renouvellement de l'autorisation d'un café-terrasse pour le Bar L'Enjeu sur le trottoir face au 173, rue Victoria
- 10.15 Renouvellement de l'autorisation d'un café-terrasse pour le Bar L'évolution sur le trottoir face au 14, place du Centenaire
- 10.16 Vente du 145, rue du Quai et du lot 3 245 197 situés dans le secteur Pointe-Meloche à madame Sylvie Usereau
- 10.17 Modification de la résolution 2010-03-151 relative à la réponse à la demande pour l'agrandissement et certaines modifications au bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

11. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Approbation de coûts additionnels dans le cadre de la fourniture et l'installation de nouveaux compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions
- 11.2 Autorisation pour l'enlèvement de panneaux de vitesse et de traverses piétonnières d'écoliers sur la rue Grande-Île
- 11.3 Autorisation pour l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur la rue des Rossignols
- 11.4 Autorisation pour l'installation de panneaux d'interdiction de stationner sur les rues Louis-VI-Major, Billette, Codebecq et Ostiguy
- 11.5 Autorisation pour la tenue d'une activité de promenade en carriole
- 11.6 Nomination de représentants municipaux au conseil d'administration de l'organisme Campifélin inc.

12. APPELS D'OFFRES

- 12.1 Appel d'offres 2010-02 : infrastructures municipales dans le secteur Grande-Île est, lot 3
- 12.2 Appel d'offres 2010-09 : réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin, boulevard du Havre et prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame

- 12.3 Appel d'offres 2010-10 : services professionnels de communication dans le cadre d'une campagne d'information publique en gestion de risques industriels
- 12.4 Appel d'offres 2010-11 : inspection et analyse des bornes d'incendie et des vannes et recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable
- 12.5 Appel d'offres 2010-12 : rénovation des infrastructures des rues Ellice, Saint-Théodore et chemin Larocque
- 12.6 Appel d'offres 2010-13 : services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues
- 12.7 Appel d'offres 2010-14 : rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues
- 12.8 Appel d'offres 2010-16 : services professionnels de laboratoire dans le cadre de la réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre
- 12.9 Appel d'offres 2010-17 : services professionnels de laboratoire dans le cadre de la réfection des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice
- 13. **INVITATIONS À SOUMISSIONNER**
 - 13.1 Invitation à soumissionner 2010-ENV-17 : fourniture, livraison et mise en route d'une pompe submersible Flygt
 - 13.2 Invitation à soumissionner 2010-INC-06 : conciergerie au Service de sécurité incendie
- 14. **RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**
 - 14.1 Avis de motion pour un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement
 - 14.2 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité
- 15. **RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**
 - 15.1 Avis de motion pour un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage de la rue des Grands-Mâts
 - 15.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 196
 - 15.3 Règlement 197 décrétant des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux et travaux de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette ainsi qu'un emprunt de 1 586 800 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 16. **RÈGLEMENTS D'URBANISME**
 - 16.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 16.2 Dispense de lecture et adoption du projet de règlement 153-01 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 16.3 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes
- 17. **DIVERS**
 - 17.1 Libération de représentants municipaux et autorisation de dépenses pour assister à un colloque sur la sécurité civile en France
 - 17.2 Proclamation de la Semaine de la municipalité
 - 17.3 Proclamation de la Semaine québécoise des personnes handicapées
- 18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. **COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**
- 20. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

2010-05-224 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2010, DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2010 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2010, de la séance extraordinaire du 26 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 3 mai 2010 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 mai 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 avril 2010, de la séance extraordinaire du 26 avril 2010 et de la séance extraordinaire du 3 mai 2010, selon leur teneur.

ADOPTÉ

2010-05-225 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'ESPACES DE STATIONNEMENT RÉSERVÉS DANS LE PARC DELPHA-SAUVÉ POUR L'ENTREPRISE CROISIÈRES ÉVASION PLUS

VU la demande formulée par l'entreprise Croisières Évasion Plus afin de bénéficier de deux (2) espaces de stationnement réservés pour leur capitaine et autres membres de l'équipage dans le parc Delpha-Sauvé permettant d'assurer les opérations liées à l'approvisionnement et à l'entretien du bateau et nécessitant le transport de marchandises et d'équipements ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur au développement et adjoint au directeur général ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation d'une signalisation temporaire estivale au parc Delpha-Sauvé permettant de réserver deux (2) espaces de stationnement au profit des membres de l'équipage de l'entreprise Croisières Évasion Plus, face à leur bateau, et ce, à compter du 28 mai jusqu'au 15 octobre 2010.

ADOPTÉ

2010-05-226 AUTORISATION POUR LA FERMETURE D'UNE RUE DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTATION D'UN PROJET À CARACTÈRE TOURISTIQUE

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la fermeture de la rue Victoria dans le cadre de la présentation d'un projet à caractère touristique, du 15 juillet au 4 septembre 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture de la rue Victoria, entre l'avenue du Centenaire et la rue Nicholson, les jeudis, vendredis et samedis, de 20 h 30 à 23 h, du 15 juillet au 4 septembre 2010, dans le cadre de la présentation d'un projet à caractère touristique ;

QUE la Ville autorise l'installation d'une signalisation estivale interdisant le stationnement sur la rue Victoria, côtés sud et nord, entre l'avenue du Centenaire et la rue Nicholson, de 20 h 30 à 23 h, les jeudis, vendredis et samedis, du 15 juillet au 4 septembre 2010.

ADOPTÉ

2010-05-227 DIVERSES AUTORISATIONS AU REGROUPEMENT DES MARCHANDS DU CENTRE-VILLE LORS DE LA VENTE-TROTTOIR

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à la tenue d'une vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, du 9 au 11 juillet 2010 ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Regroupement des marchands du centre-ville à gérer les activités de la vente-trottoir, du 9 au 11 juillet 2010, et d'exercer une autorité reliée à l'organisation et à la tenue de l'événement sur toute la zone fermée à la circulation durant les Régates de Valleyfield, dans le respect de toutes réglementations municipales ou gouvernementales ;

QUE la Ville exige que les installations sur la rue Victoria soient démontées au plus tard le 11 juillet 2010, à 18 h ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la vente et la consommation de boisson enivrante lors de la vente-trottoir organisée par le Regroupement des marchands du centre-ville, pour la période du 9 juillet 2010, 8 h, au 11 juillet 2010, 18 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités ;
- que l'organisme s'engage à développer des actions écoresponsables dans le cadre de ses activités ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2010-05-228

ENTENTE DE PRINCIPE AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR DIVERS ACTES NOTARIÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RELOCALISATION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente de principe à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la signature de divers actes notariés dans le cadre des futurs travaux pour la relocalisation du poste de la Sûreté du Québec ;

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'autoriser la signature de ladite entente de principe ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue une entente de principe avec Hydro-Québec relativement à :

- l'annulation, par Hydro-Québec, de la servitude d'égout numéro 105 490, à titre gratuit ;
- la cession, par Hydro-Québec, d'une canalisation souterraine d'égout, pour la somme de 1 \$, taxes en sus ;
- l'engagement, par la Ville, de prendre la canalisation souterraine dans son état actuel et de maintenir la canalisation souterraine d'égout au bénéfice de toute propriété pouvant y être actuellement raccordée ;
- la création, par la Ville, d'une nouvelle servitude pour la présence et l'entretien de la canalisation souterraine en faveur de la Ville contre les lots 3 248 474, 3 882 880, 3 246 466, 4 246 102, 4 246 485 et 4 246 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;
- la cession, par la Ville, d'une servitude de transport électrique pour la présence de la ligne 1269 (120 Kv) sur le lot 4 246 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à titre gratuit ;

QUE le conseil municipal retienne les services professionnels de M. Michel Caza, arpenteur-géomètre de la firme Caza Lemieux, pour la réalisation des descriptions techniques nécessaires ;

QUE les frais de services professionnels d'arpenteur-géomètre et de notaire soient assumés par la Ville pour les actes relatifs à l'annulation de la servitude, la cession de la canalisation et la création de la nouvelle servitude et tous les frais de services professionnels relatifs à la servitude de transport soient assumés par Hydro-Québec ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de principe précitée, datée du 22 avril 2010, ainsi que tout document relatif aux actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-229

INSCRIPTION D'UN AVIS DE CONTAMINATION AU REGISTRE FONCIER DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES TERRAINS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD MGR-LANGLOIS ET DE LA RUE ALEXANDRE

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'inscrire au registre foncier un avis de contamination pour certains lots concernés

dans le cadre des travaux de caractérisation environnementale des terrains à l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Alexandre afin de développer ceux-ci ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Josette Marois, notaire, pour réaliser les inscriptions nécessaires d'avis de contamination au registre foncier pour les lots 3 594 651, 3 594 685, 3 594 678 et 3 594 654 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif aux présentes ;

QUE le conseil municipal autorise M. Michel Joly, directeur au développement et adjoint au directeur général, à signer tout document relatif à la demande d'autorisation pour la réutilisation du terrain auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

ADOPTÉ

2010-05-230 MANDAT À LA FIRME TRANSFERT ENVIRONNEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général relative à l'octroi d'un mandat à l'entreprise Transfert Environnement pour la réalisation d'une analyse des matières résiduelles provenant des secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition) ;

VU l'offre de service de l'entreprise Transfert Environnement ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de l'entreprise Transfert Environnement pour la réalisation d'une analyse visant à établir un bilan de la gestion des matières résiduelles pour les secteurs ICI (industries, commerces et institutions) et CRD (construction, rénovation et démolition) de la municipalité dans le cadre du Plan d'action en développement durable et en environnement (PADD-E), pour un montant de 22 050 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 4 mai 2010 ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur au développement et adjoint au directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, la proposition relative au présent mandat ;

QUE le conseil municipal demande à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry une contribution financière pour la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉ

2010-05-231 MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'organigramme de l'Organisation municipale du plan de sécurité civile pour nommer un responsable de mission afin de vaquer au remplacement de M. Jules Paré en raison de sa récente retraite et d'assurer la continuité de sa mission ;

ATTENDU QUE l'officier Alexandre Pinard a été désigné pour succéder au poste de responsable de la mission Sécurité des personnes et des biens ;

VU la recommandation du coordonnateur des mesures d'urgence, M. Pierre Chevrier, directeur général, de procéder à la nomination d'un successeur à ladite fonction ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie l'organigramme déposé dans le cadre de la constitution du comité sur l'Organisation municipale de sécurité civile de façon à nommer M. Alexandre Pinard, officier de la Sûreté du Québec, à titre de responsable de la mission Sécurité des personnes et des biens, en remplacement de M. Jules Paré, et confirme M. Pinard dans ses fonctions et dans sa mission.

ADOPTÉ

2010-05-232 MANDAT À UN INSTITUT DE RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET SOCIAL POUR LA MISE SUR PIED D'UN PROGRAMME DE RESPONSABILISATION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à l'octroi d'un mandat à un institut de recherche en développement organisationnel et social pour la mise sur pied d'un programme de responsabilisation en santé et sécurité au travail ;

VU l'offre de service de l'Institut de recherche en développement organisationnel et social (IRDOS) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de l'Institut de recherche en développement organisationnel et social (IRDOS) pour la mise sur pied d'un programme de responsabilisation en matière de santé et sécurité au travail incluant la mise en œuvre de pratiques et comportements responsables en matière d'opération, de supervision et de gestion, selon les conditions mentionnées dans son offre de service du 13 mai 2010.

ADOPTÉ

2010-05-233 MANDAT À UN PROCUREUR POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE L'AUDITION D'UNE PLAINTÉ DÉPOSÉE À LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL PAR L'EMPLOYÉ NUMÉRO 6190

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à l'octroi d'un mandat à un procureur afin de représenter les intérêts de la

municipalité dans le dossier de plainte déposée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) par l'employé numéro 6190 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Gérard Caisse, avocat de la firme Bélanger Sauvé, afin de représenter les intérêts de la municipalité dans le dossier de plainte déposée à la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) par l'employé numéro 6190, le 9 avril 2010.

ADOPTÉ

2010-05-234 MANDAT À UN PROCUREUR POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ LORS DE L'ARBITRAGE DE GRIEFS DÉPOSÉS PAR LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative à l'octroi d'un mandat à un procureur afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage de deux griefs déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de M^e Gérard Caisse, avocat de la firme Bélanger Sauvé, afin de représenter les intérêts de la municipalité lors de l'arbitrage des griefs numéros 2010-01 et 2010-02 déposés par le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Salaberry-de-Valleyfield, concernant respectivement les mesures prises à la suite du non-respect du minimum d'heures de formation en 2009 et le congédiement de l'employé numéro 7610.

ADOPTÉ

2010-05-235 NOMINATION AU POSTE DE CHEF AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un chef aux opérations au Service de sécurité incendie ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Jocelyn Daoust au poste cadre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, pour une période d'essai d'un (1) an ;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Daoust soit effective autour du 26 mai 2010 ;

QUE M. Daoust s'engage à établir et à maintenir son domicile et résidence principale sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield ;

QUE la rémunération de M. Daoust au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie soit fixée à la classe 3, échelon 6, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

2010-05-236 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

VU le dépôt devant ce conseil des rapports relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2010 ;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans les rapports datés du 10 mai 2010 relatifs à l'embauche et au départ de personnel au cours du mois d'avril 2010.

ADOPTÉ

**2010-05-237 RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE COUVRANT LES
POMPIERS ET POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL**

VU la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines relative au renouvellement de la police d'assurance couvrant les pompiers et pompières volontaires de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le renouvellement de la police d'assurance couvrant les pompiers et pompières à temps partiel de la municipalité avec la compagnie Axa Assurances inc., numéro 9225538, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 1^{er} mai 2011, pour un montant de 2 556 \$, taxe provinciale en sus.

ADOPTÉ

**2010-05-238 APPROBATION DE LA LISTE DE COMPTES NUMÉRO 139 TOTALISANT
6 377 237,34 \$ ET DE LA LISTE DES CHÈQUES ANNULÉS NUMÉRO 18**

La liste des comptes numéro 139 et la liste des chèques annulés numéro 18 sont déposées devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits à la liste numéro 139 totalisant 6 377 237,34 \$ et les chèques annulés inscrits à la liste numéro 18 et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

2010-05-239 CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE VÉRI-AUD INC. POUR LA VÉRIFICATION DES COMPTES RELIÉS AUX COMMUNICATIONS

VU le dépôt devant ce conseil d'une convention à intervenir entre la compagnie Véri-Aud inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à la vérification des comptes de communications ;

VU la recommandation du trésorier adjoint d'autoriser la signature de ladite convention ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention avec la compagnie Véri-Aud inc. relative à la vérification des comptes de télécommunications, tels téléphonie, cellulaire, pagette, etc., moyennant une rémunération conditionnelle au taux de 50 % des sommes récupérées.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 MAI 2010

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 mai 2010 est déposé devant ce conseil.

2010-05-240 AUTORISATION POUR LA FERMETURE D'UNE RUE POUR LA TENUE D'UNE FÊTE DES VOISINS

VU la demande formulée par M^{me} Julie Bergevin, citoyenne du 23, boulevard Pie-XII, afin de joindre les rangs de la Fête des voisins, tel qu'encouragé par la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et initié par le Réseau québécois des Villes et Villages en santé, en permettant la fermeture d'une partie de rue, le 5 juin 2010 ;

ATTENDU QUE la Ville endosse cette activité ;

ATTENDU QUE la fermeture demandée ne cause pas de détournement majeur de la circulation ;

ATTENDU QUE l'initiative de cette citoyenne peut servir d'exemple à d'autres familles qui voudraient faire la même chose en 2011 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la fermeture partielle du boulevard Pie-XII, entre les rues Saint-André et Saint-Laurent, le 5 juin 2010, entre 16 h et 23 h, dans le cadre de « La Fête des voisins » organisée par M^{me} Julie Bergevin.

ADOPTÉ

2010-05-241 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE RELATIVEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE ARMAND-FRAPPIER

ATTENDU QUE la bibliothèque Armand-Frappier a comme mission d'informer, de divertir et de répondre aux demandes d'information de la population campvallensienne ;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a augmenté sensiblement ses budgets d'achat de documents au cours des dernières années ;

ATTENDU QUE l'aide du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine représente annuellement environ 50 % du budget global d'achat de documents et que cette aide est essentielle à la municipalité pour maintenir le niveau de qualité de la collection de la bibliothèque Armand-Frappier ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le Service récréatif et communautaire à produire et à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » ;

QUE le conseil municipal désigne M. André Grenier, bibliothécaire au Service récréatif et communautaire, à titre de mandataire aux fins de ce projet ;

QUE M. Grenier soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la présente.

ADOPTÉ

2010-05-242 DIVERSES AUTORISATIONS AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE POUR LA TENUE D'UN MARATHON CYCLISTE DE RELAIS

ATTENDU QUE l'organisme Grand Défi Pierre Lavoie désire tenir un marathon cycliste de relais sur le territoire de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le 20 juin 2010 ;

CONSIDÉRANT la visibilité dont bénéficiera la municipalité par la tenue de cette activité ;

ATTENDU QUE la Ville appuie la cause de la recherche sur les maladies infantiles et encourage les jeunes à adopter de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT l'envergure de cette activité qui sera organisée à travers la province entre le 17 et le 20 juin 2010 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le droit de passage d'un marathon cycliste dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, le 20 juin 2010, de 12 h à 13 h, selon le parcours suivant : entrée par le pont Mgr-Langlois, boulevard du Havre, rues Alexandre, Victoria, Victoria Est, boulevard Hébert (132 Est) et rue Saint Laurent, pour arriver au Centre sportif et culturel de Saint-Timothée pour le dîner, départ vers la rue Saint-Laurent jusqu'au boulevard Hébert (132) vers Montréal, ainsi que la tenue d'un relais au Centre sportif et culturel, le 20 juin 2010, de 11 h à 13 h ;

QUE la Ville autorise la fermeture de la rue Saint-Laurent, entre le boulevard Hébert et la 9^e Avenue, le 20 juin 2010, de 11 h à 13 h ;

QUE la Ville autorise, dans le cadre de l'événement, l'atterrissage d'un hélicoptère sur le terrain de soccer Philippe-Julien adjacent au Centre sportif et culturel, le 20 juin 2010, de 11 h à 14 h ;

QUE la Ville octroie une aide financière d'un montant total de 4 000 \$ et un soutien logistique audit organisme ;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire de 2 500 \$ inscrit au rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-243

DIVERSES AUTORISATIONS À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER, SECTION SUD-OUEST, POUR LA TENUE D'UNE MARCHÉ DE RELAIS

ATTENDU QUE l'organisme Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, désire tenir une marche de relais au parc Delpha-Sauvé, les 12 et 13 juin 2010 ;

ATTENDU QUE l'organisation de cette activité touche de près ou de loin plusieurs citoyens de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le succès des éditions précédentes ;

CONSIDÉRANT l'envergure nationale de cette activité qui sera organisée dans plus de soixante (60) villes à travers la province entre le 15 mai et le 15 juin 2010 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de l'activité « Relais pour la vie » organisée par la Société canadienne du cancer, section Sud-Ouest, qui se tiendra au parc Delpha-Sauvé, les 12 et 13 juin 2010, selon les recommandations émises par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

QUE le conseil municipal autorise les bénévoles à demander aux cyclistes utilisant la piste cyclable de marcher à côté de leur vélo pour permettre aux marcheurs de circuler en toute sécurité, le 12 juin 2010, à compter 19 h.

ADOPTÉ

2010-05-244 DIVERSES AUTORISATIONS À L'ORDRE LOYAL DES MOOSE POUR LA TENUE D'UN PIQUE-NIQUE ANNUEL

VU la demande formulée par L'Ordre Loyal des Moose relative à la tenue d'un pique-nique dans le stationnement du parc Gagnier, le 18 juillet 2010 ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise L'Ordre Loyal des Moose à tenir un pique-nique le 18 juillet 2010, de 11 h à 18 h, au parc Gagnier situé sur la rue Fabre ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cette activité, le 18 juillet 2010, entre 11 h et 18 h, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que l'organisme s'engage à développer des activités écoresponsables dans le cadre de ses activités ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

2010-05-245 DIVERSES AUTORISATIONS À L'ORGANISME RE/MAX (1996) POUR LA TENUE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATION ENFANT SOLEIL

ATTENDU QUE l'organisme RE/MAX DÉFI (1996) désire tenir une collecte de fonds dans le cadre de l'activité Opération Enfant Soleil dans diverses rues de la municipalité, le 3 juin 2010 ;

ATTENDU QUE le barrage routier organisé par RE/MAX DÉFI (1996) permet à Opération Enfant Soleil de récolter des dons afin de venir en aide aux enfants malades ;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et du comité de circulation ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme RE/MAX DÉFI (1996) à tenir deux points de collecte de dons en faveur d'Opération Enfant Soleil, le 3 juin 2010, entre 6 h et 18 h, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité ;

QUE la Ville autorise la fermeture d'une voie sur la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis, le 3 juin 2010, de 6 h à 18 h ;

QUE la Ville autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis ;

QUE la Ville autorise la fermeture d'une voie sur l'avenue du Centenaire direction nord, entre la rue Hébert et la Place des Tisserands, le 3 juin 2010, de 6 h à 18 h ;

QUE la Ville autorise l'installation de panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage du côté est de l'avenue du Centenaire en direction nord, entre les rues Hébert et Alphonse-Desjardins.

ADOPTÉ

2010-05-246 DIVERSES AUTORISATIONS ET PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC TRIATHLON/DUATHLON DE VALLEYFIELD POUR UNE AIDE EN RESSOURCES HUMAINES ET MATÉRIELLES

VU la demande formulée par M. Luc Girard afin d'organiser la huitième édition du triathlon/duathlon de Salaberry-de-Valleyfield dans le parc Delpha-Sauvé, le 22 août 2010 ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Triathlon/Duathlon de Salaberry-de-Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue du triathlon/duathlon ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Triathlon/Duathlon de Salaberry-de-Valleyfield à tenir une activité de triathlon/duathlon au parc Delpha-Sauvé, le 22 août 2010, entre 7 h et 16 h ;

QUE la Ville accorde les autorisations nécessaires à la tenue de cette activité, statue sur la fermeture de certaines rues et l'interdiction de stationner des véhicules à certains endroits, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire ;

QUE la Ville accorde l'autorité nécessaire aux préposés au stationnement afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu de l'article 7.21 du Règlement 995 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et à faire appliquer intégralement la présente ;

QUE le site délimité pour cette activité corresponde à ce qui suit :

- natation : baie Saint-François ;
- course à pied : parc Delpha-Sauvé ;
- vélo : rues de la municipalité ;

QUE la Ville conclue un protocole d'entente avec l'organisme Triathlon/Duathlon de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide en ressources humaines et matérielles pour la tenue du triathlon/duathlon ;

QUE la Ville accorde audit organisme une aide financière de 5 000 \$ pour la tenue de cette activité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-05-247 OCTROI D'UNE BOURSE À ANNIE-FEI CARRY À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M^{me} Annie-Fei Carry, athlète sportive dans la discipline du triathlon, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Annie-Fei Carry, dans la discipline du triathlon, une bourse de 200 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat provincial Coupe du Québec, groupe d'âge 18 ans et plus, qui se tiendra à Magog, le 25 juillet 2010.

ADOPTÉ

2010-05-248 OCTROI D'UNE BOURSE À BENJAMIN MARTEL À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. Benjamin Martel, athlète sportif dans la discipline du cyclisme, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif Benjamin Martel, dans la discipline du cyclisme, une bourse de 500 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Tour de Beauce qui se tiendra du 15 au 20 juin 2010.

ADOPTÉ

2010-05-249 OCTROI D'UNE BOURSE À FRANÇOIS ST-AUBIN MIGNEAULT À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M. François St-Aubin Migneault, athlète sportif dans la discipline de kayak d'eau vive, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportif François St-Aubin Migneault, dans la discipline de kayak d'eau vive, une bourse de 1 000 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Championnats mondiaux de descente qui se tiendront à Sort en Espagne, du 7 au 13 juin 2010.

ADOPTÉ

2010-05-250 OCTROI D'UNE BOURSE À MARIE-PIER CHASSÉ À TITRE DE SOUTIEN FINANCIER À L'ÉLITE SPORTIVE

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à l'octroi d'une bourse dans le cadre du soutien financier à l'élite sportive ;

ATTENDU QUE M^{me} Marie-Pier Chassé, athlète sportive dans la discipline de natation, rencontre les critères d'admissibilité au soutien financier à l'élite sportive ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield octroie à l'athlète sportive Marie-Pier Chassé, dans la discipline de natation, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation au Championnat canadien groupe d'âge qui se tiendra à Winnipeg, au Manitoba, du 22 au 25 juillet 2010.

ADOPTÉ

2010-05-251 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. POUR LA GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE, DES PATAUGEOIRES DE QUARTIERS ET DE LA PLAGE DU PARC RÉGIONAL DES ÎLES DE SAINT-TIMOTHÉE

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield souhaite confier à un organisme du milieu la gestion et l'opération de la piscine municipale et des cinq (5)

pataugeoires localisées sur son territoire ainsi que la surveillance de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

ATTENDU QUE cette délégation de gestion existe depuis bientôt quatorze (14) ans pour la piscine et les pataugeoires et que c'est une formule gagnante ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à la gestion de la piscine municipale, des pataugeoires de quartier et de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion reliée aux installations aquatiques de la piscine municipale (parc Delpha-Sauvé) et des cinq (5) pataugeoires de quartier (parcs Gagnier, Léger, Bélanger, Lionel-Groulx et Bellerive), ainsi qu'à la gestion reliée à surveillance de la plage du Parc régional des îles de Saint-Timothée, pour la période du 15 mai au 15 octobre 2010, et dont la contribution municipale correspond au montant de 175 000 \$;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-05-252 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LATITUDE 45° NORD INC. POUR L'UTILISATION D'UN ESPACE À QUAI DANS LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE le promoteur Latitude 45° Nord inc. désire utiliser un espace à quai dans la baie Saint-François ;

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre Latitude 45° Nord inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour une aide en ressources humaines et matérielles ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec Latitude 45° Nord inc. relatif à une aide en ressources humaines et matérielles dans le cadre de l'utilisation d'un espace à quai dans la baie Saint-François, pour la période du 19 mai 2010 au 20 mai 2011 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-05-253 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COLLÈGE DE VALLEYFIELD RELATIF À L'UTILISATION DES TERRAINS DE TENNIS DU PARC DELPHA-SAUVÉ

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre le Collège de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'utilisation des terrains de tennis du parc Delpha-Sauvé ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
 appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Collège de Valleyfield relatif à l'utilisation des terrains de tennis du parc Delpha-Sauvé dans le cadre de sa programmation de cours en éducation physique, pour la période du 1^{er} août 2010 au 1^{er} novembre 2012 ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-05-254 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE FESTIVAL DES ARTS VISUELS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD POUR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE ET UNE AIDE EN RESSOURCES MATÉRIELLES ET HUMAINES

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield relatif à une aide financière et une aide en ressources matérielles et humaines ;

ATTENDU QUE l'organisme Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield désire tenir un événement afin de soutenir les artistes œuvrant dans les disciplines des arts visuels dans le parc Delpha-Sauvé, les 7 et 8 août 2010 ;

CONSIDÉRANT les retombées économiques et la visibilité dont bénéficiera la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par la tenue de cet événement ;

CONSIDÉRANT l'implication et l'intérêt de la Ville dans le développement de la culture à Salaberry-de-Valleyfield ;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux du nouveau comité organisateur du Festival des Arts Visuels ;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente ;

VU le paragraphe 4 de la section II du Règlement 181 concernant les parcs et les places publiques de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'organisme Festival des Arts Visuels de Salaberry-de-Valleyfield à tenir un événement attractif afin de soutenir les artistes œuvrant dans les disciplines des arts visuels, qui se tiendra les 7 et 8 août 2010, au parc Delpha-Sauvé ;

QUE la Ville autorise que les installations dans le parc Delpha-Sauvé soient montées le 6 août 2010 et démontées au plus tard le 9 août 2010, à 18 h ;

QUE le conseil municipal autorise la vente et la consommation de boisson enivrante sur le site de cet événement, les 7 et 8 août 2010, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de la journée d'activité ;
- que l'organisme s'engage à développer des activités écoresponsables dans le cadre de ses activités ;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées ;

QUE la Ville accorde audit organisme une aide financière de 10 000 \$ pour la tenue de cette activité ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité.

ADOPTÉ

2010-05-255 CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES SOUS LA VOIE FERRÉE SITUÉE PRÈS DE LA RUE LOY

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat à intervenir entre la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'installation de conduites sous la voie ferrée située près de la rue Loy, au point milliaire 41.48 de la subdivision Valleyfield ;

VU la recommandation du coordonateur au Service de l'ingénierie d'autoriser la signature dudit contrat ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir avec la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada relatif à l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une conduite sanitaire, d'une conduite d'aqueduc et d'un câble d'éclairage dans un ancien égout unitaire existant sous la voie ferrée au point milliaire 41.48 de la subdivision Valleyfield située au passage à niveau de la rue Maden, près de la rue Loy, pour un montant forfaitaire de 2 800 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2010-05-256 RÉOLUTION D'INTENTION D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LA PLANIFICATION ET LA CONCEPTION DU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MGR-LANGLOIS ET DE L'IMPLANTATION DU LIEN CYCLABLE DU BOULEVARD BORD-DE-L'EAU

ATTENDU QUE, suite à plusieurs rencontres avec les représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) relatives au réaménagement routier du boulevard Mgr-Longlois à partir du pont jusqu'à la rue Alexandre et à l'implantation du lien

cyclable du boulevard Bord-de-l'Eau, il a été convenu que cette planification doit être faite de façon conjointe ;

ATTENDU QUE pour ce faire, il y a lieu de confirmer au MTQ la volonté du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de participer techniquement et financièrement à cette étude de concept ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service de l'ingénierie ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confirme au ministère des Transports du Québec son intention de participer techniquement et financièrement, en partenariat, à la préparation d'une étude de concept dans le cadre des travaux de réaménagement du boulevard Mgr-Langlois, incluant la piste cyclable du boulevard Bord-de-l'Eau.

ADOPTÉ

2010-05-257 ACCEPTATION D'UNE EXEMPTION DE CASES DE STATIONNEMENT POUR LE 110, CHEMIN LAROCQUE EN VERTU DU RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE

ATTENDU QU'à la suite de la vente du lot 288 du cadastre de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, circonscription foncière de Beauharnois, sis rue Saint-Lambert, la servitude de stationnement attribuant treize (13) cases de stationnement au 110, chemin Larocque fut annulée, cette annulation rendant dérogatoire l'immeuble commercial puisqu'il se retrouvait en déficit de treize (13) cases ;

ATTENDU QUE la solution trouvée à la suite des discussions et négociations avec les propriétaires est une combinaison de deux éléments, soit l'exemption de quatre (4) cases et une dérogation mineure pour les neuf (9) autres cases manquantes, l'exemption de cases de stationnement étant possible en vertu de l'article 9.2.10 du Règlement 150 concernant le zonage, moyennant un montant de 7 500 \$ par case ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser l'exemption de cases de stationnement pour ledit immeuble ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande d'exemption de quatre (4) cases de stationnement pour l'immeuble situé au 110, chemin Larocque, demande formulée par M. Georges Usereau, pour et au nom de la compagnie 9142-2014 Québec inc., moyennant un montant de 30 000 \$, tel que prescrit par l'article 9.2.10 du Règlement 150 concernant le zonage ;

QUE ce montant soit versé dans un fonds réservé au stationnement et pourra servir pour des études, de l'acquisition ou de l'aménagement d'aires de stationnement public, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-258

ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'accepter les promesses d'achat pour les propriétés sises dans le secteur Pointe-Meloche dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'accepter les promesses d'achat déposées par les personnes mentionnées ci-après, et selon les renseignements inscrits, dans le cadre de la réalisation des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est :

Nom	Lot	Matricule	Superficie approximative (mètres carrés)	Coût d'acquisition/ Coût de vente
Secteur Pointe-Meloche				
Gilles Clément Claudette St-Onge	3 245 255	5617-64-6133	12,8	140 \$
Jonathan Dubé	3 245 229	5617-82-0278	15,7	170 \$
Secteur Grande-Île est				
Clara Bergevin	3 245 001	5416-58-7609	106,1	1 140 \$
TOTAL :				1 450 \$

QUE la Ville convienne de vendre à M^{me} Claudette St-Onge et M. Gilles Clément une partie de l'emprise de la rue du Fleuve, d'une superficie d'environ 15,1 mètres carrés, pour un montant de 10,55 \$ le mètre carré ;

QUE le conseil convienne d'acquérir une servitude sur le lot 3 245 001 appartenant à M^{me} Clara Bergevin et s'engage à procéder au piquetage de ladite servitude à la fin des travaux et à maintenir les droits de passage actuels ;

QUE la Ville retienne les services professionnels de M^e Louise Monette, notaire, pour la rédaction des actes d'achat des terrains mentionnés dans les promesses d'achat soumises par les personnes concernées ;

QUE les frais afférents à ces transactions soient assumés par la Ville ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les actes d'achat précités et tout document relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-259

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 110, CHEMIN LAROCQUE AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Georges Usereau a formulé, pour et au nom de la compagnie 9142-2014 Québec inc., une demande de dérogation mineure pour le lot 3 819 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la réduction du nombre de cases de stationnement pour le bâtiment situé au 110, chemin Larocque ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0024 pour le lot 3 819 167 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 110, chemin Larocque, demande formulée par M. Georges Usereau, pour et au nom de la compagnie 9142-2014 Québec inc., pour la réduction du nombre de cases de stationnement exigées à 73 cases, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que l'article 9.2.8 du Règlement 150 concernant le zonage exige 82 cases.

ADOPTÉ

2010-05-260

AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 137, RUE LAROCHE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION D'UN AGRANDISSEMENT EN COUR AVANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Karine Brazeau a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 146-168 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un agrandissement en cour avant du bâtiment existant situé au 137, rue Laroche ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0025 pour le lot 146-168 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 137, rue Laroche, demande formulée par M^{me} Karine Brazeau, pour l'implantation d'un agrandissement en cour avant du bâtiment existant, plus particulièrement la transformation de la véranda, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant secondaire minimale, côté rue Académie, de 2,90 mètres, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-561 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-05-261 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 18, RUE SAINT-ANTOINE AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE MARGES ET DE FRONTAGE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Richard Leduc a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 177-229 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, pour la réduction de marges et de frontage du bâtiment situé au 18, rue Saint-Antoine ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0027 pour le lot 177-229 du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 18, rue Saint-Antoine, demande formulée par M. Richard Leduc, pour la réduction de la superficie du terrain à 409,3 mètres carrés.

ADOPTÉ

2010-05-262 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 184, RUE TRUDEAU AFIN D'AUTORISER LA TRANSFORMATION D'UN ABRI D'AUTO ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Richard L'Espérance a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 258-440 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, pour la transformation d'un abri d'auto existant ainsi qu'un agrandissement pour en faire un garage attenant à la maison située au 184, rue Trudeau ;

VU la recommandation défavorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0009, telle que modifiée, pour le lot 258-440 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 184, rue Trudeau, demande formulée par M. Richard L'Espérance, pour la transformation d'un abri d'auto existant ainsi qu'un agrandissement pour en faire un

garage attenant à la maison avec un total des deux marges latérales de 2,73 mètres et une marge latérale droite de 0,90 mètre, côté nord-est du terrain, alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit un total des deux marges latérales de 4 mètres dans la zone H-647.

ADOPTÉ

2010-05-263 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 339, RUE MIGNONNE AFIN D'AUTORISER LA RÉDUCTION DE MARGE ET D'ESPACE VERT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Martine Pomerleau a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 594 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour la réduction de marge et d'espace vert pour le bâtiment situé au 339, rue Mignonne ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0021 pour le lot 3 594 241 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 339, rue Mignonne, demande formulée par M^{me} Martine Pomerleau, pour :

- réduire la marge avant à 0,5 mètre, côté rue Mignonne, alors que l'article 6.1.6 du Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant de 1,22 mètre ;
- réduire l'espace vert, bande gazonnée, à 0 mètre le long de la ligne avant, côté rue Mignonne, alors que l'article 10.8.2 du Règlement 150 concernant le zonage exige 1 mètre.

ADOPTÉ

2010-05-264 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 501, RUE DE LA PAIX AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^{me} Noëlla Lecompte et M. Guy Audet ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 3 595 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant situé au 501, rue de la Paix ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0020 pour le lot 3 595 057 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 501, rue de la Paix, demande formulée par M^{me} Noëlla Lecompte et M. Guy Audet, pour l'implantation d'un bâtiment principal existant, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, avec une marge avant secondaire de 5,48 mètres (côté rue des Pionniers), alors que le Règlement 150 concernant le zonage prescrit une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-170 ;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction de ce bâtiment devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2010-05-265 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 88, RUE DUFFERIN AFIN D'AUTORISER L'AMÉNAGEMENT D'ENTRÉES CHARRETIÈRES ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Alberto Bilotta a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 118 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour l'aménagement de trois (3) entrées charretières sur la rue Dufferin pour le bâtiment situé au 88, rue Dufferin ;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2010-0028 pour le lot 4 118 482 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 88, rue Dufferin, demande formulée par M. Alberto Bilotta, pour l'aménagement de trois (3) entrées charretières sur la rue Dufferin pour un total de quatre (4), soit une entrée charretière supplémentaire sur la rue Dufferin, alors que l'article 9.1 du Règlement 150 concernant le zonage prescrit deux (2) entrées charretières par rue et trois (3) entrées charretières au total.

ADOPTÉ

2010-05-266

AUTORISATION À L'ENTREPRISE REMORQUAGE SOULIÈRES D'OPÉRER UNE FOURRIÈRE DÉSIGNÉE AUX FINS DE L'APPLICATION DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VU la demande formulée par l'entreprise Remorquage Soulières afin de pouvoir se faire reconnaître comme fourrière désignée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) aux fins de l'application du *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU QUE Remorquage Soulières, alias Remorquage Alain Soulières, opère une fourrière sur le lot 3 595 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, depuis un bureau situé au 366, rue Dubois, l'occupation du lot 3 595 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à des fins de remisage temporaire de véhicules automobiles étant possible en raison des droits acquis que possède cette entreprise ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser cette reconnaissance ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield informe la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) que la Ville est en faveur de la désignation de l'entreprise Remorquage Soulières comme une fourrière sur le lot 3 595 612 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 366, rue Dubois, à Salaberry-de-Valleyfield, au sens de l'application des articles 209.1, 209.2, 209.2.1 et 328.2 du *Code de la sécurité routière*.

ADOPTÉ

2010-05-267

AUTORISATION DE SIGNATURES D'UN PROCÈS-VERBAL DE BORNAGE À L'AMIABLE POUR LES LOTS 3 593 284 ET 3 593 285

ATTENDU QUE, selon les explications de M. Michel Faucher, arpenteur-géomètre, et un plan projet d'implantation qui a été soumis à la municipalité par M. Yves Lefebvre, il appert qu'il y a une différence relativement importante entre la limite latérale des lots 3 593 284 et 3 593 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois ; en effet, il semble y avoir une différence entre la limite établie par la réforme cadastrale, la limite suivant le certificat de localisation préparé par M. Jacques Patenaude, arpenteur-géomètre, et la limite du lot 60-15 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, proposée par M. Robert Laurendeau, arpenteur-géomètre ;

ATTENDU QUE, selon la réforme cadastrale, l'occupation réelle de la propriété de M. Yves Lefebvre située aux 400-402, boulevard Bord-de-l'Eau empiète sur la propriété appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

ATTENDU QUE, pour corriger la situation, plusieurs démarches peuvent être envisagées, allant de la vente à la cession des droits, titres et intérêts, à la prescription ou au procès-verbal de bornage à l'amiable ;

ATTENDU QUE la demande de M. Lefebvre est de corriger la situation par un procès-verbal de bornage ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la signature d'un procès-verbal de bornage à intervenir entre M. Yves Lefebvre et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de rétablir la limite latérale desdits lots ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, la correction cadastrale à intervenir avec M. Yves Lefebvre pour rétablir la limite latérale des lots 3 593 284 et 3 593 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, ainsi que le procès-verbal de bornage à l'amiable, le tout, en référence au plan projet d'implantation soumis par M. Yves Lefebvre, en date du 24 mars 2010.

ADOPTÉ

2010-05-268 CESSION DES DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS SUR LE LOT 258-295 SITUÉ AU 313, RUE SAINT-THOMAS

ATTENDU QUE, selon le certificat de localisation préparé par M. Michel Faucher, arpenteur-géomètre, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield est propriétaire en titre du lot 258-295 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot faisant partie du lot 931 de l'assiette de la propriété sise au 313, rue Saint-Thomas ;

VU la demande formulée par M^e Pierre Duquette, notaire, pour et au nom de son client, afin de régulariser la situation pour une transaction éventuelle ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et permis relative à la cession de ses droits, titres et intérêts que la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pourrait prétendre sur ledit lot ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield cède, à titre gratuit, au propriétaire du 313, rue Saint-Thomas ses droits, titres et intérêts sur le lot 258-295 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois, lot faisant partie du lot 931 du cadastre de la paroisse de Sainte-Cécile, circonscription foncière de Beauharnois ;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par le requérant ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente.

ADOPTÉ

2010-05-269 EXPROPRIATION DU LOT 3 245 170 APPARTENANT À MONSIEUR DANIEL BÉLAND AFIN DE RÉALISER LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DES SECTEURS POINTE-MELOCHE ET GRANDE-ÎLE EST

VU la résolution 2010-03-131 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2010 relative à l'expropriation d'une partie du lot 3 245 170 appartenant à M. Daniel Béland afin de réaliser les travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est ;

ATTENDU QUE le procureur au dossier conseille d'exproprier la totalité dudit lot ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus à la municipalité par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en matière d'expropriation ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., chapitre E-24) ;

CONSIDÉRANT l'intérêt municipal et la bonne foi de la municipalité ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield abroge la résolution 2010-03-131 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2010 relative à l'expropriation d'une partie du lot 3 245 170 appartenant à M. Daniel Béland afin de réaliser les travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil du 16 mars 2010 ;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield acquière de gré à gré ou par voie d'expropriation l'immeuble désigné comme étant le lot 3 245 170 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, propriété de M. Daniel Béland, dans le cadre des travaux d'infrastructures des secteurs Pointe-Meloche et Grande-Île est, et ce, sans préjudice de tous droits de la municipalité ;

QUE la firme d'avocats Rancourt, Legault & St-Onge soit mandatée comme procureur et que la firme d'évaluateurs agréés Trudel, Gagnon, Dubois et associés inc. soit désignée pour agir comme expert.

ADOPTÉ

2010-05-270 RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'UN CAFÉ-TERRASSE POUR LE BAR L'ENJEU SUR LE TROTTOIR FACE AU 173, RUE VICTORIA

VU la demande formulée par M. Jean-François Gendron, président de la compagnie 9059-2189 Québec inc., relative à l'aménagement d'une terrasse extérieure pour la période estivale, pour le Bar l'Enjeu ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'autorisation de l'aménagement d'un café-terrasse pour le Bar l'Enjeu (9059-2189 Québec inc.) sur le trottoir, face au 173, rue Victoria ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la compagnie 9059-2189 Québec inc. (Bar l'Enjeu) à aménager un café-terrasse sur le trottoir face à son bar, selon l'esquisse préparée par Chantal Déry en date de mars 2001, pour la période du 19 mai au 30 septembre 2010, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- lieu d'activité délimité ;
- aucune implantation de structure permanente ;
- aucune musique extérieure ni animation ;
- respect d'un passage piétonnier de 1,5 mètre ;
- prohibition de préparation de repas sur le trottoir ;
- entretien régulier des lieux ;
- heures d'ouverture et d'utilisation de 11 h à 1 h ;

QU'un montant de 600 \$ soit exigé à titre de redevance pour l'utilisation de la propriété municipale.

ADOPTÉ

2010-05-271

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'UN CAFÉ-TERRASSE POUR LE BAR L'ÉVOLUTION SUR LE TROTTOIR FACE AU 14, PLACE DU CENTENAIRE

VU la demande formulée par M^{me} Christine Mercier, propriétaire du Bar l'Évolution, relativement à l'aménagement d'une terrasse extérieure pour la période estivale ;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'autorisation de l'aménagement d'un café-terrasse pour le Bar l'Évolution, face au 14, place du Centenaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M^{me} Christine Mercier, propriétaire du Bar l'Évolution, à aménager un café-terrasse sur le trottoir face au 14, place du Centenaire, selon les plans préparés par la firme d'architectes Massicotte et Dignard, en date du 18 mai 2007, pour la période du 19 mai au 30 septembre 2010, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- lieu d'activité délimité ;
- aucune implantation de structure permanente ;
- la terrasse devra être enlevée et entreposée dans un endroit autorisé dès le 1^{er} octobre 2010 ;
- aucune musique extérieure ni animation ;
- prohibition de préparation de repas sur la terrasse ;
- entretien régulier des lieux ;
- heures d'ouverture et d'utilisation de 11 h à 1 h ;

QU'un montant de 600 \$ soit exigé à titre de redevance pour l'utilisation de la propriété municipale.

ADOPTÉ

2010-05-272

VENTE DU 145, RUE DU QUAI ET DU LOT 3 245 197 SITUÉS DANS LE SECTEUR POINTE-MELOCHE À MADAME SYLVIE USEREAU

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à la vente du 145, rue du Quai et du lot 3 245 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M^{me} Sylvie Usereau, propriétés situées dans le secteur Pointe-Meloche ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la promesse d'achat soumise par M^{me} Sylvie Usereau et convienne de lui vendre le 145, rue du Quai et le lot 3 245 197 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, propriétés situées dans le secteur Pointe-Meloche, d'une superficie approximative de 1 011 mètres carrés, pour un montant de 95 000 \$, taxes en sus, le cas échéant, selon les conditions inscrites dans ladite promesse d'achat datée du 2 mai 2010 ;

QUE les frais afférents à cette vente soient assumés par l'acquéreur ;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente relatif à la présente, incluant les actes de servitude à cet égard, le cas échéant, sans aucune garantie légale et sans certificat de localisation.

ADOPTÉ

2010-05-273 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2010-03-151 RELATIVE À LA RÉPONSE À LA DEMANDE POUR L'AGRANDISSEMENT ET CERTAINES MODIFICATIONS AU BÂTIMENT SITUÉ AU 88, RUE SAINT-LAURENT EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT la résolution 2010-03-151 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 mars 2010 relative à la réponse à la demande pour l'agrandissement et certaines modifications au bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

CONSIDÉRANT la demande formulée par M. Jacques Laberge, pour et au nom de la Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent, afin de modifier ladite résolution pour permettre l'émondage et l'abattage d'arbres sur cette propriété ;

VU la recommandation favorable émise par le directeur général relativement à cette demande ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
 appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield modifie la résolution 2010-03-151 adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil du 22 mars 2010 relative à la réponse à la demande pour l'agrandissement et certaines modifications au bâtiment situé au 88, rue Saint-Laurent en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, de façon à permettre l'émondage d'un arbre en cour avant de la propriété, la coupe d'un arbre en cour avant et de deux arbres en cour latérale, l'aménagement d'un îlot de verdure à même la case de stationnement numéro 1, incluant l'espace asphalté situé le long de la rue Saint-Laurent, afin d'y planter un arbre d'un diamètre minimal de 15 centimètres et l'aménagement d'un îlot de verdure à même les cases de stationnement 10 et 11 situées en cour latérale afin d'y planter soit des arbustes ou un arbre d'un diamètre minimal de 15 centimètres.

ADOPTÉ

2010-05-274 APPROBATION DE COÛTS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMPTEURS D'EAU DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics relative à l'approbation de coûts additionnels pour l'acquisition de compteurs d'eau supplémentaires dans le cadre du contrat octroyé à la compagnie Pégase Construction inc. pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
 et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise des coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2009-02 octroyé à la compagnie Pégase Construction inc. pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau supplémentaires, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics, pour un montant total de 80 000 \$;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 80 000 \$ à même le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans pour la fourniture et l'installation de compteurs d'eau supplémentaires.

ADOPTÉ

2010-05-275 AUTORISATION POUR L'ENLÈVEMENT DE PANNEAUX DE VITESSE ET DE TRAVERSES PIÉTONNIÈRES D'ÉCOLIERS RUE GRANDE-ÎLE

ATTENDU QUE la sortie des élèves fréquentant l'école Sainte-Agnès se fait rue Perreault ;

ATTENDU QUE les traverses piétonnières d'écoliers se situent aux intersections des rues Notre-Dame/Grande-Île et Notre-Dame/Alexandre ;

ATTENDU QU'il y a des brigadières scolaires à ces intersections ;

ATTENDU QUE la rue Perreault est une zone de vitesse maximale de 30 km/h ;

VU la recommandation du comité de circulation relative à l'enlèvement de l'affichage du 30 km/h et des traverses piétonnières d'écoliers sur la rue Grande-Île ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise le retrait des panneaux de vitesse de 30 km/h et l'enlèvement des traverses piétonnières d'écoliers sur la rue Grande-Île, face à l'école Sainte-Agnès située au 269, rue Grande-Île ;

QUE le conseil municipal notifie au ministère des Transports du Québec le retour de la limite de vitesse à 50 km/h sur cette rue.

ADOPTÉ

2010-05-276 AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER RUE DES ROSSIGNOLS

ATTENDU QUE la largeur de la rue des Rossignols ne permet pas la circulation lorsqu'un véhicule y est stationné ;

VU la recommandation du comité de circulation de réglementer une zone de stationnement interdit sur une partie de la rue des Rossignols ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de panneaux interdisant le stationnement sur la rue des Rossignols, soit le long des bâtiments situés aux 53 et 55, rue Champlain.

ADOPTÉ

2010-05-277

AUTORISATION POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER RUES LOUIS-VI-MAJOR, BILLETTE, CODEBECQ ET OSTIGUY

VU la demande formulée par le comité réunissant la direction de l'école de la Baie-Saint-François, des représentants de la Sûreté du Québec, la direction générale de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le conseiller municipal du secteur afin d'interdire le stationnement dans le secteur de cette école étant donné que depuis l'entrée en vigueur de la *Loi interdisant de fumer sur les terrains des écoles*, les fumeurs se regroupent dans la rue et sur les terrains avoisinants ;

ATTENDU QUE plusieurs véhicules automobiles de personnes externes à l'école viennent flâner durant l'heure du midi ;

VU la recommandation du comité de circulation de réglementer une zone de stationnement interdit sur certaines rues situées dans le secteur de cette école ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation des panneaux interdisant le stationnement, du lundi au vendredi, entre 12 h et 13 h 30, du 1^{er} septembre au 23 juin, aux endroits suivants :

- sur la rue Louis-VI-Major, côtés nord et sud, entre les rues Jacques-Cartier et Ostiguy, sur une distance d'environ 300 mètres ;
- sur la rue Billette, côtés ouest et est, sur une distance d'environ 60 mètres ;
- sur la rue Codebecq, côtés ouest et est, sur une distance d'environ 100 mètres ;
- sur la rue Ostiguy, côtés ouest et est, sur une distance d'environ 50 mètres.

ADOPTÉ

2010-05-278

AUTORISATION POUR LA TENUE D'UNE ACTIVITÉ DE PROMENADE EN CARRIOLE

VU la demande formulée par M^{me} Hélène St-Onge pour l'autorisation d'une activité de promenade familiale en carriole dans certaines rues de la municipalité, le 15 janvier 2011 ;

ATTENDU QUE cette activité est restreinte et offerte uniquement à ce groupe de personnes ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à garder les rues empruntées propres ;

ATTENDU QUE l'activité proposée est entourée de mesures de sécurité nécessaires ;

VU la recommandation favorable émise par le comité de circulation ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M^{me} Hélène St-Onge à tenir une activité de promenade familiale en carriole en empruntant les rues Mathias, du Zouave, le boulevard Quevillon et la rue de la Barrière, le 15 janvier 2011, entre 13 h et 16 h.

ADOPTÉ

2010-05-279 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME CAMPIFÉLIN INC.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de siéger au conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif Campifélin inc. :

Membres du conseil municipal :

- M. le conseiller Robert Savard ;
- M. le conseiller Normand Amesse, substitut ;

Fonctionnaire :

- M^{me} Doris Ferrin, adjointe administrative au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

2010-05-280 APPEL D'OFFRES 2010-02 : INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE SECTEUR GRANDE-ÎLE EST, LOT 3

À la suite de l'appel d'offres 2010-02 relatif aux travaux d'infrastructures municipales du secteur Grande-Île est, lot 3, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Ali Excavation inc.	4 486 715,91 \$
Cyvex Construction inc.	4 925 913,54 \$
Gérald Théorêt inc.	5 078 434,38 \$
Excavation Loiselle et frères inc.	5 227 428,11 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	5 341 753,50 \$
Pavages D'Amour inc.	5 356 002,28 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Ali Excavation inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Ali Excavation inc. un contrat pour des travaux d'infrastructures municipales du secteur Grande-Île est, lot 3, pour un montant de 4 486 715,91 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-02 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-281

APPEL D'OFFRES 2010-09 : RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN, DUFFERIN, BOULEVARD DU HAVRE ET PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE NOTRE-DAME

À la suite de l'appel d'offres 2010-09 relatif à la réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin, du boulevard du Havre et au prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Gérald Théorêt inc.	12 043 781,29 \$
Ali Excavation inc.	12 389 374,86 \$
Excavation Loiselle et frères inc.	12 756 924,63 \$

VU la recommandation émise par le coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Gérald Théorêt inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Gérald Théorêt inc. un contrat pour des travaux de réfection des infrastructures des rues Maden, Dufferin, du boulevard du Havre et de prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame, pour un montant de 12 043 781,29 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-09 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt 196 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame, pour la partie des travaux relatifs à ce règlement au montant de 995 777 \$, et à l'approbation du certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-282

APPEL D'OFFRES 2010-10 : SERVICES PROFESSIONNELS DE COMMUNICATION DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE D'INFORMATION PUBLIQUE EN GESTION DE RISQUES INDUSTRIELS

À la suite de l'appel d'offres 2010-10 relatif à la fourniture de services professionnels de communication pour la réalisation d'une campagne d'information publique en gestion de risques industriels, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Goddard Communications	68 994,84 \$
------------------------	--------------

VU la recommandation du directeur au développement et adjoint au directeur général d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Goddard Communications ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M. le conseiller Robert Savard,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme Goddard Communications un contrat pour les services professionnels de communications pour la réalisation des deux phases du projet d'élaboration d'une campagne d'information publique en gestion de risques industriels identifiés chez les membres du Comité mixte municipal-industriel de Salaberry-de-Valleyfield (CMMISDV), pour un montant de 68 994,84 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa

soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-10, l'octroi du contrat au niveau de la phase I étant tributaire de l'obtention d'une subvention du Programme conjoint de protection civile (PCPC) et la réalisation de la phase II dudit contrat étant également conditionnelle à l'obtention d'une seconde subvention du PCPC.

ADOPTÉ

2010-05-283 APPEL D'OFFRES 2010-11 : INSPECTION ET ANALYSE DES BORNES D'INCENDIE ET DES VANNES ET RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

À la suite de l'appel d'offres 2010-11 relatif à l'inspection des bornes d'incendie et des vannes du réseau de distribution d'eau potable ainsi que pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Aqua Data inc.	201 083,11 \$
NORDIKeau inc.	220 476,49 \$
Simo Management inc.	226 095,40 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aqua Data inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Aqua Data inc. un contrat pour l'inspection des bornes d'incendie et des vannes du réseau de distribution d'eau potable ainsi que pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable, pour un montant global de 201 083,11 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-11 ;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 137 175,77 \$ à même le fonds des infrastructures pour l'octroi dudit contrat.

ADOPTÉ

2010-05-284 APPEL D'OFFRES 2010-12 : RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DES RUES ELLICE, SAINT-THÉODORE ET CHEMIN LAROCQUE

À la suite de l'appel d'offres 2010-12 relatif aux travaux d'infrastructures municipales du chemin Larocque et des rues Ellice et Saint-Théodore, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Excavation Bergevin & Laberge inc.	7 803 349,80 \$
Gérald Théorêt inc.	7 859 328,63 \$
Excavation Loïselle et frères inc.	7 923 163,39 \$
Doncar Construction	8 379 000,21 \$
Pavages D'Amour inc.	8 395 570,26 \$
Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	8 537 962,07 \$
Ali Excavation inc.	8 696 111,40 \$
Cyvex Construction inc.	9 142 616,58 \$

VU la recommandation du chargé de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Excavation Bergevin & Laberge inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Excavation Bergevin & Laberge inc. un contrat pour des travaux d'infrastructures municipales du chemin Larocque et des rues Ellice et Saint-Théodore, pour un montant de 7 803 349,80 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-12 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-285 APPEL D'OFFRES 2010-13 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR CHEMISAGE DANS DIVERSES RUES

À la suite de l'appel d'offres 2010-13 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

GENIVAR	154 550 \$
---------	------------

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme GENIVAR ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme GENIVAR un contrat pour les services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans diverses rues, pour un montant de 154 550 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-13 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention d'une subvention du Programme d'aide financière de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (PRECO) et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-286 APPEL D'OFFRES 2010-14 : RÉNOVATION DE CONDUITES D'AQUEDUC PAR CHEMISAGE DANS DIVERSES RUES

À la suite de l'appel d'offres 2010-14 relatif à la rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans plusieurs rues, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Aqua-Rehab inc.	2 538 440,00 \$
Sanexen Services Environnementaux inc.	2 790 439,31 \$
Instituform Technologies Ltd.	3 028 295,00 \$

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Aqua-Rehab inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Aqua-Rehab inc. un contrat pour des travaux de rénovation de conduites d'aqueduc par chemisage dans plusieurs rues, pour un montant de 2 538 440 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-14 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention d'une subvention du Programme d'aide financière de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout (PRECO) et du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-287 APPEL D'OFFRES 2010-16 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MADEN, DUFFERIN ET DU BOULEVARD DU HAVRE

À la suite de l'appel d'offres 2010-16 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire dans le cadre de la rénovation des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Groupe ABS inc.	109 364,59 \$
-----------------	---------------

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme de laboratoire Groupe ABS inc. un contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des travaux dans le cadre de la rénovation des infrastructures des rues Maden, Dufferin et du boulevard du Havre, pour un montant de 109 364,59 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-16 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-288

APPEL D'OFFRES 2010-17 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU CHEMIN LAROCQUE ET DE LA RUE ELLICE

À la suite de l'appel d'offres 2010-17 relatif à la fourniture de services professionnels de laboratoire dans le cadre de la rénovation des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

LVM-Technisol inc.	112 453,98 \$
--------------------	---------------

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme LVM-Technisol inc. ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la firme LVM-Technisol inc. un contrat pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des travaux dans le cadre de la rénovation des infrastructures du chemin Larocque et de la rue Ellice, pour un montant de 112 453,98 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2010-17 ;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le cas échéant.

ADOPTÉ

2010-05-289

INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-ENV-17 : FOURNITURE, LIVRAISON ET MISE EN ROUTE D'UNE POMPE SUBMERSIBLE FLYGT

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-17 relative à la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible Flygt, CP 3312 765/775 ou l'équivalent, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

ITT Water & Wastewater	76 512,32 \$
POMPACTION inc.	83 499,28 \$

VU la recommandation du coordonnateur au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie ITT Water & Wastewater ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie ITT Water & Wastewater un contrat pour la fourniture, la livraison et la mise en route d'une pompe submersible Flygt, CP 3312 765/775 ou l'équivalent, pour un montant de 76 512,32 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-ENV-17.

ADOPTÉ

2010-05-290 INVITATION À SOUMISSIONNER 2010-INC-06 : CONCIERGERIE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

À la suite de l'invitation à soumissionner 2010-INC-06 relative au service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Service d'Entretien SLD	81 947,25 \$
-------------------------	--------------

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Service d'Entretien SLD ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc, appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier, et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à l'entreprise Service d'Entretien SLD un contrat pour le service de conciergerie aux édifices du Service de sécurité incendie, à la caserne 1, à la caserne 2 et à la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2012, pour un montant global de 81 947,25 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2010-INC-06.

ADOPTÉ

A-2010-05-009 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Avis est donné par M. le conseiller Robert Savard qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement concernant l'augmentation du fonds de roulement.

A-2010-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 058 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TARIFICATION POUR CERTAINS SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Marc Rochon qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 058 concernant l'établissement d'une tarification pour certains secteurs d'activité de la municipalité.

A-2010-05-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA RUE DES GRANDS-MÂTS

Avis est donné par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'asphaltage de la rue des Grands-Mâts.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 196

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 5 mai 2010, pour le Règlement 196 décrétant des travaux de prolongement des infrastructures de la rue Notre-Dame ainsi qu'un emprunt de 1 750 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2010-05-291 RÈGLEMENT 197 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION, DE RÉFECTION ET DE RÉPARATION DE DIVERS ÉDIFICES MUNICIPAUX ET TRAVAUX DE RÉNOVATION DU TERRAIN DE SOCCER DU PARC MARQUETTE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 1 586 800 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

ATTENDU QU'une copie du Règlement 197 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 197 décrétant des travaux de rénovation, de réfection et de réparation de divers édifices municipaux ainsi que de rénovation du terrain de soccer du parc Marquette ainsi qu'un emprunt de 1 586 800 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

A-2010-05-012 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2010-05-292 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 153-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement 153-01 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le projet de règlement 153-01 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ

**2010-05-293 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
150-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE
MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-05 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le second projet de règlement 150-05 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2010-05-294 LIBÉRATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX ET AUTORISATION DE
DÉPENSES POUR ASSISTER À UN COLLOQUE SUR LA SÉCURITÉ CIVILE EN
FRANCE**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001) ;

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe et M. Michel Ménard, directeur du Service de sécurité incendie, à participer à un colloque sur la sécurité civile qui se tiendra en France, au début du mois de juin 2010, et ce, en collaboration avec la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry et les gouvernements du Québec et de la France ;

QUE les dépenses afférentes à ces vacations soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 \$, par personne, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

2010-05-295 PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire proclamer auprès de ses citoyens l'événement de la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2010 ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,
appuyé par M^{me} la conseillère Louise Sauvé,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proclame la Semaine de la municipalité qui se tiendra du 30 mai au 5 juin 2010.

ADOPTÉ

2010-05-296 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire proclamer auprès de ses citoyens l'événement de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2010 sous le thème Vivre à part entière ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laître,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield proclame la 14^e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2010.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information sur le point 5.5 de l'ordre du jour relatif à l'inscription d'un avis de contamination au registre foncier dans le cadre des travaux de caractérisation environnementale des terrains à l'intersection du boulevard Mgr-Langlois et de la rue Alexandre à l'effet de savoir si l'effet de déposer cet avis aura pour effet de compromettre le projet prévu à cet endroit.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2010-05-297 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 49, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 mai 2010.

ADOPTÉ

Denis Lapointe, maire

Alain Gagnon, greffier